



*Se mobiliser
chaque jour,
au cœur
des territoires,
pour prendre
soin de chacun*

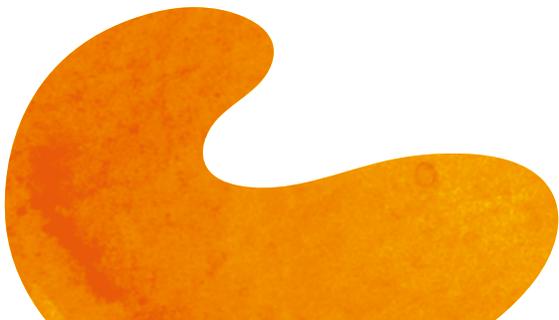


RAPPORT DE GESTION

2022



vyv³





Sommaire

04. Les comptes de l'exercice

1. Les faits marquants de l'exercice
2. Le compte de résultat
 - A. Le résultat d'exploitation
 - B. Le résultat financier
 - C. Le résultat exceptionnel
 - D. L'impôt sur les sociétés
3. Le bilan
 - A. Actif
 - B. Passif
4. Affectation du résultat

16. Informations complémentaires

1. Composition du conseil d'administration et mandats des administrateurs
2. Rémunération des dirigeants
3. Indemnités et remboursement de frais versés aux administrateurs
4. Transferts financiers
5. Périmètre de combinaison
6. Comité d'audit

19. Les perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir

21. Annexe 1

Liste des mandats des administrateurs VYV³ au 31 décembre 2022

28. Annexe 2

Information concernant le comité d'audit de l'Union VYV³

1. Présentation du comité d'audit
 - A. Composition du comité d'audit
 - B. Missions du comité d'audit
2. Activité du comité d'audit en 2022

33. Annexes aux comptes VYV³ 2022

Comptes annuels - exercice 2022

- A. Bilan actif
- B. Bilan passif
- C. Compte de résultat

Annexes aux comptes 31 décembre 2022

1. Faits caractéristiques de l'exercice
2. Règles et méthodes comptables
 - 2.1 Application des principes comptables
 - 2.2 Modes et méthodes d'évaluation
3. Modifications survenues dans la présentation des comptes au cours de l'exercice
4. Informations complémentaires concernant le bilan et le compte d'exploitation
 - A. Bilan actif
 - B. Bilan passif
 - C. Compte de résultat
 - D. Autres informations



Les comptes de l'exercice

1. Les faits marquants de l'exercice

- L'analyse de la valorisation des titres de participation détenus par VYV³ a conduit au maintien des valeurs constatées en 2021, à l'exception de la comptabilisation d'une dépréciation de 563 k€ sur les titres de H2I et d'une reprise de provision de 580 k€ sur les titres de la SAS Hospi Grand Ouest.
- Conformément au protocole d'accord signé avec le Pavillon de la Mutualité au moment de son adhésion, VYV³ a acquis des titres de la SAS Medi France (Foncière du Pavillon de la Mutualité) pour un montant de 2,25 M€ sur 2022. VYV³ détient ainsi près de 16 % du capital de cette foncière au 31 décembre 2022, soit 5,95 M€ sur un engagement total de 8 M€.
- VYV³ a souscrit au 30 septembre 2022 300 Titres Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant total de 3 M€ auprès de la Mutualité Française Limousine. Ils ont pour vocation de permettre à l'union émettrice d'asseoir ses perspectives de développement.
- Au regard de la situation économique en 2022, une moins-value latente concernant les placements obligataires a été comptabilisée à hauteur de 3 216 k€. Il est important de noter que cette provision dégrade fortement le résultat 2022, mais n'a aucun impact sur la trésorerie de l'Union faitière VYV³.
- L'avance de trésorerie de SVFA (2,2 M€) a fait l'objet d'un échéancier de remboursement sur sept ans (2023-2029) conclu avec la Région Centre-Val de Loire. La dépréciation de cette avance a ainsi été reprise en 2022, avec un impact positif sur le résultat exceptionnel de + 2,2 M€.

2. Le compte de résultat

Conformément au modèle économique de VYV³, les membres rémunèrent la gestion institutionnelle de VYV³ par une cotisation statutaire et les prestations de pilotage des activités, d'innovation et de développement par une prestation à l'euro/l'euro.

Avec 20,9 M€ de produits d'exploitation, le résultat net 2022 présente un déficit de -4 279 k€ qui reflète principalement :

- Le financement des projets de structuration informatique pour - 3 492 k€
- Une provision pour dépréciation sur les placements de - 3 216 k€
- Une reprise de la dépréciation de l'avance de trésorerie SVFA pour + 2 200 k€

Les autres éléments significatifs sur le résultat sont :

- La reprise de provision pour 580 k€ sur la valeur des titres de la SAS Hospi Grand Ouest
- La dépréciation des titres de H2I pour - 563 k€, en lien avec la situation économique de la SAS Sillon Tertiaire (filiale unique de la SAS H2I)
- La rémunération des titres subordonnés à durée déterminée et indéterminée souscrits par Harmonie Mutuelle et la MGEN à hauteur de - 744 k€
- Les produits sur placements de trésorerie (essentiellement des comptes à terme et livrets, ainsi que des coupons d'obligations) pour 606 k€
- Les revenus de VYV³ liés aux prêts réalisés avec les unions ou la souscription de titres subordonnés à durée déterminée pour 344 k€

A. LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation de VYV³ est déficitaire de - 3 496 k€ au 31 décembre 2022 (financement des projets de structuration informatique, cf. ci-dessous) et se décompose essentiellement de la manière suivante :

Gestion institutionnelle

Conformément aux statuts, les membres versent une cotisation statutaire dont le montant est ratifié par l'assemblée générale sur la base du budget et du nombre de délégués à l'assemblée générale de VYV³ (soit 12 842 € par délégué pour 2022).

Cette cotisation vient couvrir les activités liées à la vie politique et institutionnelle de l'Union VYV³.

Le montant total des cotisations

s'élève à **1 889 k€**

Pilotage et gestion des activités

VYV³ réalise une prestation de pilotage et de gestion des activités vers ses membres au titre de l'offre métier des trois Pôles (Produits et Services, Soins et Accompagnement), ainsi qu'au titre des fonctions supports (finances, contrôle de gestion, ressources humaines, achats, risques, communication, développement durable, etc.).

Le montant total de cette prestation

s'élève à **9 037 k€**

Innovation et développement

Les prestations liées à l'innovation et au développement de VYV³ s'élèvent

à **5 086 k€**

Elles recouvrent les projets des métiers de VYV³ comme les nouveaux services de l'audition, l'étude stratégique du sanitaire, les projets Assist en partenariat avec la Caisse des Dépôts, et des sujets transversaux comme le virage domiciliaire, l'attractivité des métiers, le plan stratégique VYV³ 2025. Elles sont financées par Harmonie Mutuelle et MGEN.

Structuration informatique

Afin de structurer et d'homogénéiser les systèmes d'information de l'offre de soins et d'accompagnement, VYV³ s'est engagée dans un programme pluriannuel de déploiement de solutions.

Les charges supportées sur les trois principaux projets sont les suivantes au titre de l'année 2022 :

Projet SI Finance (outil comptable)	1 360 k€
Projet SYRAH (outil de ressources humaines)	1 312 k€
Projet SPI (outil d'aide à la décision)	252 k€

B. LE RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier 2022 s'élève à - 3 026 k€ et se décompose de la manière suivante :

Des produits financiers

de + 1 534 k€ composés de :

- 606 k€ de produits sur placements de trésorerie (essentiellement des comptes à terme et livrets, ainsi que des coupons d'obligations)
- 344 k€ d'intérêts perçus sur les prêts et avances consentis aux membres ou structures à capitaux mutualistes de VYV³ et sur les titres subordonnés à durée déterminée de VYV³ Île-de-France et de l'Union gestionnaire Clinique Mutualiste de la Porte de l'Orient
- 3 k€ de plus-value nette sur les cessions de valeurs mobilières de placement
- 580 k€ de reprise de provision sur les titres de la SAS Hospi Grand Ouest

Des charges financières

de - 4 560 k€ composées de :

- - 744 k€ d'intérêts sur les titres subordonnés à durée indéterminée (Harmonie Mutuelle) et titres subordonnés à durée déterminée (MGEN)
- - 563 k€ de dépréciation des titres de H2I (100 %)
- - 3 216 k€ de provision pour dépréciation sur les placements
- - 37 k€ de moins-value nette sur les cessions de valeurs mobilières de placement

2. LE COMPTE DE RÉSULTAT

C. LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel 2022 s'élève + 2 243,5 k€

Il provient de la reprise de la dépréciation de l'avance de trésorerie SVFA pour 2 200 k€ et de la cession de la marque Les Bien Vues à Visaudio pour 59 k€.

En contrepartie, 15 k€ de dépenses sont enregistrées pour des dons et autres charges de gestion courante.

D. L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Le résultat fiscal de l'année 2022 est déficitaire, donc l'impôt sur les sociétés est nul sur l'exercice.

3. Le bilan

A. ACTIF

Actif immobilisé

Immobilisations corporelles nettes : 349 k€

Elles correspondent principalement à des agencements (242 k€) et à du matériel et mobilier (107 k€).

Immobilisations financières nettes : 40 730 k€

Ci-dessous, le détail de ces immobilisations financières.

Titres de participation

NATURE DES TITRES EN €	VALEUR BRUTE AU 01/01/2022	ACQUISITIONS 2022	CESSION/ DIMINUTION 2022	VALEUR BRUTE AU 31/12/2022	PROVISION POUR DÉPRÉCIATION	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2022	TAUX DE DÉTENTION
Harmonie Développement Services	3 250 822			3 250 822		3 250 822	7,19 %
Coopimut	16			16		16	0,00 %
Harmonie Investissement Immobilier	562 743			562 743	562 743		92,27 %
Hospi Grand Ouest	6 737 976			6 737 976	1 968 700	4 769 276	13,05 %
Foncière Hospi Grand Ouest	11 320 400			11 320 400		11 320 400	11,18 %
La Cigogne	16 320			16 320		16 320	2,79 %
SAFM	1 833 333			1 833 333	332 233	1 501 100	2,28 %
SCI Quatuor	484 000			484 000		484 000	27,42 %
Domaine Patrick Baudouin	90 744			90 744	90 744		17,72 %
Medi France	3 700 000	2 250 000		5 950 000		5 950 000	15,95 %
SCI La Plaine Montjoy	1			1		1	0,00 %
SCIC SA La Coop des Masques	300 000			300 000	300 000		35,25 %
TOTAL	28 296 355	2 250 000		30 546 355	3 254 420	27 291 935	

Les principaux mouvements ont été expliqués dans le paragraphe 1 « Les faits marquants de l'exercice ».

Prêts

PRÊTS	SOLDE AU 01/01/2022	PRÊTS 2022	CIL +	CIL -	REMBOURSEMENT DIMINUTION 2022	AUGMENTATION 2022	SOLDE AU 31/12/2022	À UN AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN
Prêt Mutuelle de Vienne	266 667				33 333		233 334	33 333	200 000
Prêt VYV ³ Sud-Est (Méditerranée)	1 087 500				75 000		1 012 500	75 000	937 500
Prêt VYV ³ Sud-Est	76 215				76 215				
Prêt effort construction	57 513		32 905	- 16 714			73 704		73 704
Prêt CIL	118 551						118 551		118 551
Intérêts courus	457				457	212	212	212	
TOTAL	1 606 903		32 905	- 16 714	185 005	212	1 438 301	108 545	1 329 755

Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés s'élèvent à 12 M€ et correspondent à :

- Une convention d'émission de titres subordonnés à durée déterminée qui a été conclue avec VYV³ Île-de-France le 15 juin 2017, pour un montant de 5 M€, dont l'objet est d'assurer le maintien et le développement organique et externe afin de conforter l'offre sanitaire et médico-sociale de cette région
- Une convention d'émission de titres subordonnés à durée déterminée qui a été conclue avec l'Union gestionnaire Clinique Mutualiste de la Porte de l'Orient le 23 juin 2020, pour un montant de 4 M€ et une durée de quatre ans, dont l'objet est de renforcer les fonds propres de la clinique alors qu'elle doit mettre en œuvre son plan de redressement, créer un service de médecine et faire face à la bascule ambulatoire
- Une convention d'émission de titres subordonnés à durée indéterminée qui a été conclue avec la Mutualité Française Limousine le 30 septembre 2022, pour un montant de 3 M€, dont l'objet est d'accompagner le développement de l'union et de renforcer le socle commun avec VYV³

Actif circulant

Il est composé essentiellement de :

Créances clients et comptes rattachés : 1 336 k€

Ces créances correspondent principalement au solde des facturations des prestations de services auprès des membres de VYV³.

Les créances en retard de paiement ne représentent que 53 k€ HT.

Délai de paiement des clients mentionnés à l'article D. 441-4.

€	FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées		2		2	12	16
Montant total des factures concernées HT		6 421		264	46 090	52 776
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						
Délais contractuels						

Autres créances : 9 141 k€ en valeur nette

Les autres créances correspondent principalement à :

- Des avances de trésorerie d'un montant total brut de 8 200 k€ (détail ci-après). À ces avances s'ajoutent des intérêts courus et facturés au 31 décembre 2022 de 99 k€
- Des comptes débiteurs divers pour 686 k€ (cotisations statutaires, note de remboursement à la suite des transferts de salariés au sein du groupe et factures de débours pour les opérations marketing de la santé visuelle et auditive)

MEMBRES	AVANCE BRUTE	DÉPRÉCIATION	AVANCE NETTE
VYV ³ IT	4 000 000 €		4 000 000 €
SCAPA	2 000 000 €		2 000 000 €
VYV ³ CVL (SVFA)	2 200 000 €		2 200 000 €
TOTAL	8 200 000 €		8 200 000 €

MEMBRES	DÉPRÉCIATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE	DÉPRÉCIATION	REPRISE	DÉPRÉCIATION À LA FIN DE L'EXERCICE
VYV ³ CVL (SVFA)	2 200 000 €		2 200 000 €	
TOTAL	2 200 000 €		2 200 000 €	

La dépréciation de 2,2 M€ sur l'avance de trésorerie de SVFA a été reprise à 100 % au cours de l'exercice : un échéancier de remboursement sur sept ans (2023-2029) qui a été signé avec la Région Centre-Val de Loire début 2023.

Placements financiers : 30 569 k€ en valeur nette (33 827 k€ en valeur brute diminuée d'une dépréciation de 3 257 k€)

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	VALEUR BRUTE	DÉPRÉCIATION	VALEUR NETTE
Obligations	27 333 341 €	3 074 535 €	24 258 806 €
Fonds commun de placement	6 228 080 €	182 939 €	6 045 141 €
Coupons courus sur obligations	265 311 €		265 311 €
TOTAL	33 826 732 €	3 257 474 €	30 569 258 €

Le montant des coupons courus sur les obligations détenues par VYV³ est de 265 k€ au 31/12/2022.

Disponibilités : 41 314 k€

Elles sont composées à la clôture de 13 000 k€ de comptes à terme, de 27 678 k€ de comptes sur livret, de 179 k€ d'intérêts courus sur ces placements et de 457 k€ de comptes courants bancaires.

B. PASSIF

Fonds mutualistes et réserves : 47 535 k€

Les fonds mutualistes et les réserves se composent :

- Du fonds d'établissement de 14 828 k€ composé de l'apport de la MGEN de 15 000 k€, des droits d'entrée des membres pour 328 k€ et d'une déduction de 500 k€ suite à l'adhésion à VYV Coopération
- Des fonds mutualistes de 28 350 k€ intégrant l'apport de la mutuelle Harmonie Mutuelle en 2013 pour 39 000 k€ diminués de 10 650 k€ d'apport versés à l'Union VYV³ Île-de-France en 2016
- Des réserves pour 4 357 k€

À fin 2022, le montant des capitaux propres s'élève à 43 256 k€. Entre fin 2021 et fin 2022, il diminue du résultat déficitaire de l'exercice 2022 soit 4 279 k€.

Autres fonds mutualistes : 35 M€

En 2013, VYV³ a émis 35 M€ de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI), souscrits dans leur totalité par la mutuelle Harmonie Mutuelle. Ces TSDI donnent lieu à versement d'intérêts calculés sur le taux du livret A.

Provisions pour risques et charges : 900 k€

SITUATIONS ET MOUVEMENTS	PROVISIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION 681510	AUGMENTATION LIÉE TRANSFERTS	DIMINUTION 781510/ 787500	DIMINUTION LIÉE TRANSFERTS	PROVISIONS À LA FIN DE L'EXERCICE
Prov. pour charges - IDR	752 468 €		75 458 €	20 778 €	3 095 €	804 052 €
Prov. pour charges - Médaille au travail	21 454 €			76 €		21 378 €
Prov. pour dépollution	75 000 €					75 000 €
Prov. pour risques	53 000 €			53 000 €		
TOTAL	901 922 €		75 458 €	73 854 €	3 095 €	900 430 €

La provision pour démantèlement est issue de la fusion avec Harmonie Soins et Services et vient couvrir la charge potentielle de dépollution des terrains de Saint-Nazaire cédés suite au déménagement des activités sanitaires sur le nouveau site de la Clinique Mutualiste de l'Estuaire.

Dettes

Les passifs subordonnés : 35 M€

Ce montant correspond aux titres subordonnés à durée déterminée (TSDD) souscrits par la MGEN en 2017. Ces TSDD donnent lieu à versement d'intérêts calculés sur un taux fixe de 0,75 %.

Les emprunts et dettes : 221 k€

Les intérêts courus calculés sur les titres subordonnés à durée indéterminée et déterminée souscrits en septembre 2013 et en octobre 2017 sont de 221 k€ contre 61 k€ en 2021. L'augmentation est liée aux évolutions du taux de livret A au cours de l'année 2022.

Les dettes fournisseurs : 3 341 k€

Les dettes fournisseurs correspondent aux factures fournisseurs dues au 31 décembre 2022 (1 250 k€) et aux factures non parvenues (2 091 k€).

Délai de paiement des fournisseurs mentionnés à l'article D. 441-4

€	FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombre de factures concernées		1	2	2	3	8
Montant total des factures concernées HT (y compris prorata TVA)		17 257	15 295	7 641	19 243	59 436
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice (y compris prorata TVA)		0,13 %	0,12 %	0,06 %	0,15 %	0,46 %
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) Délai de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement			Délais contractuels			

Les dettes fiscales et sociales : 3 218 k€

Il s'agit des dettes sociales et fiscales (taxe sur les salaires, taxe AGEFIPH...) liées au personnel et aux provisions congés payés (2 602 k€), des dettes fiscales de taxe sur la valeur ajoutée (547 k€), ainsi que de prélèvement à la source (69 k€).

Les autres dettes : 2 792 k€

Ce compte correspond aux avoirs liés au solde de la prestation de VYV³ facturée à ses membres pour 2 363 k€ et aux régularisations opérées suite aux transferts de salariés au sein du groupe.

4. L'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat déficitaire 2022 de 4 278 878 € en diminution des « autres réserves » qui s'élèveront alors à un montant de 78 149 €.



Informations complémentaires

1. Composition du conseil d'administration et mandats des administrateurs

La composition du conseil d'administration et les mandats des administrateurs sont détaillés en annexe 1.

2. Rémunération des dirigeants

Néant.

3. Indemnités et remboursement de frais versés aux administrateurs

VYV³ n'a réglé aucune indemnité aux administrateurs sur l'exercice 2022.

4. Transferts financiers

Les flux financiers enregistrés par VYV³ avec des mutuelles ou unions du Livre II ou du Livre III entrent dans le cadre de son activité courante et concernent la facturation de prestations de services.

5. Périmètre de combinaison

Conformément aux dispositions des articles L. 212-7 et L. 212-7-1 du Code de la Mutualité relatifs à la combinaison des comptes des groupes mutualistes, VYV³ est intégrée dans le périmètre de combinaison de l'UMG Groupe VYV, née le 13 septembre 2017 de la fusion des UMG Istya et Groupe Harmonie.

L'UMG Groupe VYV est identifiée comme étant la « tête de groupe », c'est donc l'entité combinante. Le groupe économique intègre des activités d'assurance mais également des activités sanitaires et médico-sociales.

Les entités composant VYV³ et entrant dans le périmètre de combinaison sont les suivantes.

- VYV³ Pays de la Loire
- VYV³ Pays de la Loire Pôle Services et Biens Médicaux
- VYV³ Pays de la Loire Pôle Personnes Âgées
- VYV³ Pays de la Loire Pôle Accompagnement et Soins
- VYV³ Sud-Est
- VYV³ Terres d'Oc
- Association SCAPA
- Union Thiernoise des Mutuelles
- VYV³ Centre-Val de Loire
- VYV³ Bretagne
- Mutualité Bretagne Sanitaire et Social
- Mutualité Bretagne Santé Social
- Mutualité Bretagne Travail Adapté
- Mutualité Bretagne Domicile
- Mutualité Bretagne Biens Médicaux
- Mutualité Bretagne Seniors
- Mutualité Bretagne Santé Services
- Mutualité Bretagne Retraite
- VYV³ Île-de-France
- MGEN Action Sanitaire et Sociale
- MGEN Centres de Santé
- VYV³ Bourgogne
- Mutualité Française Lorraine – SSAM
- Mutualité Française Vienne – SSAM
- APSA
- Pavillon de la Mutualité – Mutualité Française Gironde
- Medi France Europe
- SCI Clinique Mutualiste du Médoc
- SCI Pessac
- UG Jules Verne
- UG Clinique de La Sagesse
- UG Villa Notre Dame
- UG Clinique Mutualiste de l'Estuaire
- UG Clinique Mutualiste de la Porte de l'Orient
- VYV³
- Mutualité Française Limousine
- Mutualité Française Normandie – SSA

6. Comité d'audit

Cf. annexe 2.



Les perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir

L'année 2023 s'inscrit dans la continuité des réalisations de l'année 2022 (priorisation des projets, recherche d'efficacité) et se caractérise par une stabilisation de l'organisation en place.

L'année se déclinera autour des objectifs suivants :

- Priorisation des travaux pour répondre en premier lieu au projet stratégique du groupe et cibler nos actions dans les domaines jugés prioritaires
- Maintien des enjeux majeurs identifiés lors de la construction budgétaire 2023 :
 - Déploiement de la marque VYV sur le périmètre VYV³
 - Attractivité et fidélisation des professionnels de santé
 - Développement d'une offre domiciliaire
 - Poursuite des actions liées au Plan Équilibre 2023
- Poursuite de la convergence et de l'implémentation d'outils de gestion et de pilotage communs
- Recherche permanente de performance et de rationalisation des dépenses, notamment sur les sujets de structuration et organisation (mutualisation d'expertises sur le périmètre VYV³ et Groupe VYV lorsque cela est possible). Prise en compte également des nouveaux modes de travail post-crise sanitaire (télétravail, moins de déplacements...)



Annexes

Annexe 1

Liste des mandats des administrateurs VYV³ au 31 décembre 2022

ENTITÉ REPRÉSENTÉE	NOM PRÉNOM	MANDATS RELEVANT DU CODE DE LA MUTUALITÉ	AUTRES MANDATS
Région Bretagne	ALMY Philippe	Membre du bureau VYV³ Président VYV ³ Bretagne Administrateur UGM VYV Coopération Président Harmonie Mutuelle 56	Administrateur Habitat Développement Administrateur SCCI Arcade
Harmonie Mutuelle	BEE Didier	Administrateur VYV³ Président MNT Vice-président UMG Groupe VYV Président UGM Territoires d'avenir	Maire commune de Zudausques Vice-président Communauté de Communes du Pays de Lumbres Administrateur EPF Hauts-de-France
Région Bretagne	BERDER Marie-Thérèse	Administratrice VYV³ Administratrice VYV ³ Bretagne Administratrice Mutualité Bretagne Biens Médicaux Vice-présidente Harmonie Mutuelle Administratrice Union Harmonie Mutuelles Administratrice VYV Partenariat	Administratrice Hospi Grand Ouest Membre du conseil de surveillance de la Clinique Mutualiste de Bretagne Occidentale Hospi Grand Ouest
Mutualistes Sans Frontières	BERNARD Julien	Administrateur VYV³	
Région Nouvelle-Aquitaine	BERTIN Bernard	Membre du bureau VYV³ Président Mutualité Française Limousine	Administrateur A'Dom Limousin Administrateur La Roseraie SSR Montfaucon (46)
Région Sud-Est	BIDAL Jocelyne	Administratrice VYV³ Secrétaire adjointe VYV ³ Sud-Est Administratrice Mutualité Française Rhône – Pays de Savoie	Membre du conseil de surveillance Visaudio Vice-présidente Rétis Protection Enfance 74
Région Pays de la Loire	BIGAUD Christophe	Administrateur VYV³ Administrateur VYV ³ Pays de la Loire Président Mutualité Française Pays de la Loire	Président UG Clinique Mutualiste de l'Estuaire Hospi Grand Ouest Président UG Clinique Mutualiste Jules Verne Hospi Grand Ouest Président conseil de surveillance SAS Clinique Jules Verne Hospi Grand Ouest Secrétaire général SAS et Foncière Hospi Grand Ouest
Région Bourgogne	BILLET Jean-Louis	Administrateur VYV³ 1 ^{er} Vice-président VYV ³ Bourgogne	
MGEN	CARDEILLAT Jean-Louis	Administrateur VYV³ Administrateur MGEN Union, MGEN Action Sanitaire et Sociale, MGEN Centres de Santé	Vice-président Fondation de la Route Administrateur IRPS

VYV³ RAPPORT DE GESTION 2022

ENTITÉ REPRÉSENTÉE	NOM PRÉNOM	MANDATS RELEVANT DU CODE DE LA MUTUALITÉ	AUTRES MANDATS
Région Pays de la Loire	CHABRISSOUX François	Administrateur VYV³ Vice-président VYV ³ Pays de la Loire Administrateur UMG Groupe VYV Administrateur MGEN Union, MGEN	Vice-président AMPPS Administrateur VYV Invest Administrateur kRG Corporate Administrateur association Réseau Éducation et Solidarité Mandat de trésorier - association pour le développement de l'épargne et de la retraite populaire (ADERP)
MGEN	CHATON Catherine	Administratrice VYV³ Administratrice MGEN Union, MGEN Action Sanitaire et Sociale, MGEN Centres de Santé	Administratrice CPH Arcade-VYV
Région Normandie	CHOUBRAC Luc	Administrateur VYV³ Secrétaire général Mutualité Française Normandie - SSA Vice-président Mutualité Française Normandie	Membre suppléant ARS Normandie CRSA Membre du bureau CRESS Normandie
Harmonie Mutuelle	CLARY Anne-Julie	Membre du bureau VYV³ Présidente VYV ³ Sud-Est Administratrice UMG Groupe VYV Administratrice membre du comité exécutif Harmonie Mutuelle Administratrice FNMF Vice-présidente Mutualité Française PACA	Membre du conseil de surveillance SAFM La Maison des Obsèques Présidente conseil de surveillance HDS Membre du conseil de surveillance Visaudio Administratrice Mutex Membre du comité de gestion Fondation Écouter Voir Administratrice Groupe Arcade-VYV Nové Administratrice Mutualistes sans Frontières
APSA	DAUGE Hervé	Administrateur VYV³ Président APSA Délégué territorial Harmonie Mutuelle	
MGEN	DEBORD Didier	Administrateur VYV³ Administrateur UMG Groupe VYV Administrateur Union MFPS Vice-président MGEFI	Administrateur Arcade-VYV Administrateur VYV Invest Administrateur représentant MGEFI à l'AMPPS Administrateur CAP Habitat
VYV ³ Île-de-France	DECHAMPS Carole	Administratrice VYV³ Secrétaire générale VYV ³ Île-de-France	
Harmonie Mutuelle	DENIAUD Joseph	Administrateur VYV³ Administrateur VYV ³ Pays de la Loire Président Union Harmonie Mutuelles	Administrateur UG Clinique Mutualiste Jules Verne Hospi Grand Ouest Président SAS Foncière GIE Hospi Grand Ouest Administrateur SAS Clinique Jules Verne Hospi Grand Ouest Administrateur Harmonie Habitat Administrateur SAS BAUDOIN
Harmonie Mutuelle	DIF Bernard	Administrateur VYV³ Président Union Thiernoise des Mutuelles Président Région Auvergne-Rhône-Alpes Harmonie Mutuelle Administrateur Union Harmonie Mutualité	

ENTITÉ REPRÉSENTÉE	NOM PRÉNOM	MANDATS RELEVANT DU CODE DE LA MUTUALITÉ	AUTRES MANDATS
MGEN Livre III	FOURNIER Thierry	Administrateur VYV³ Administrateur MGEN Union MGEN Action Sanitaire et Sociale MGEN Centres de Santé Administrateur Mutualité Française Midi-Pyrénées Vice-président délégué Mutualité Française Aveyron Trésorier régional MFP (Mutualité Fonction Publique) CFR Midi-Pyrénées Membre bureau départemental MFP Aveyron	
MGEN	GASTEIX Jean-Marc	Administrateur VYV³ Secrétaire général Pavillon de la Mutualité - Mutualité Française Gironde Administrateur MGEN Président MGEN 33 Administrateur Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine Membre Comité fédéral régional Nouvelle-Aquitaine	
Région Nouvelle- Aquitaine	GERMON Robert	Membre du bureau VYV³ Président Pavillon de la Mutualité - Mutualité Française Gironde Délégué Harmonie Mutuelle et Harmonie Mutuelle Aquitaine Administrateur Mutualité Française des Landes	Administrateur suppléant CRESS Nouvelle-Aquitaine Représentant Pavillon de la Mutualité et délégué VYV ³ au conseil stratégique de Medi France Europe
MGEN Livre III	GOUEDARD Frédéric	Administrateur VYV³ Vice-Président VYV ³ Île-de-France Président Mutualité Française Île-de-France Administrateur délégué MGEN Union MGEN Action Sanitaire et Sociale MGEN Centres de Santé Administrateur FNMF	Trésorier adjoint ANEM
MGEN	GOUZOUQUE Stefan	Vice-président VYV³ Administrateur VYV ³ Île-de-France Vice-président MGEN Union MGEN MGEN Action Sanitaire et Sociale MGEN Centres de Santé MGEN Vie MGEN Filia Administrateur MFP (Mutualité Fonction Publique) Administrateur MFP Action Santé Social	
Région Bourgogne	GRAS Lucie	Secrétaire générale VYV³ Présidente VYV ³ Bourgogne Déléguée conseil territoire Harmonie Mutuelle 21/89 Administratrice Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté Administratrice Hospitalia Mutualité	Administratrice VYV Les Solidarités

VYV³ RAPPORT DE GESTION 2022

ENTITÉ REPRÉSENTÉE	NOM PRÉNOM	MANDATS RELEVANT DU CODE DE LA MUTUALITÉ	AUTRES MANDATS
MGEN	GRILLON Dominique	Administratrice VYV³ Administratrice MGEN Union MGEN MGEN Filia MGEN Partenaires Secrétaire générale Mutualité Française des Hautes-Pyrénées - SSAM	Administratrice MGEN Solutions Conseillère CPAM 65 Déléguée assemblée générale association SCAPA Membre du conseil de surveillance SAFM La Maison des Obsèques Vice-présidente IRPS
Région Grand Est	GUERLING Didier	Membre du bureau VYV³ Président Union Territoriale Mutualiste Lorraine	
Région Bretagne	HERVÉ Patrice	Administrateur VYV³ Vice-président VYV ³ Bretagne Président non administrateur Harmonie Mutuelle 22 Président Mutualité Bretagne Seniors Président Mutualité Bretagne Retraite Président Mutualité Bretagne Domicile Administrateur RMA (Ressources Mutuelles Assistance) Administrateur Mutualité Française Bretagne	Administrateur SEM des PFCI Saint-Brieuc Membre du conseil de surveillance Polyclinique du Trégor Hospi Grand Ouest Membre du conseil de surveillance Hopital privé des Côtes-d'Armor Hospi Grand Ouest
Région Occitanie Ouest	IMBERT Martine	Administratrice VYV³ 1 ^{re} vice-présidente VYV ³ Terres d'Oc	Membre du conseil de territoire Tarn Aveyron Harmonie Mutuelle Membre de la délégation territoriale Tarn Mutualité Française Occitanie Présidente association SCAPA
MGEN Livre III	JOUANNET Thomas	Administrateur VYV³ Administrateur MGEN Union MGEN Action Sanitaire et Sociale MGEN Centres de Santé Président Mutualité Française Comtoise Administrateur Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté Président Hospitalia Mutualité Secrétaire général MFPASS	Président Union d'Unions 39-70-71 et comtoise Administrateur Prothalia Trésorier général CAMSP Administrateur HAD 39
MGEN	JOUBERT Dominique	Administratrice VYV³ Administratrice MGEN Union MGEN Action Sanitaire et Sociale MGEN Centres de Santé Administratrice UGM VYV Coopération	Administratrice CRESS IDF Administratrice ESS France
Harmonie Mutuelle	JUNIQUE Stéphane	Président VYV³ Président UMG Groupe VYV Président UGM VYV Coopération Vice-président Union Harmonie Mutuelles Administrateur Harmonie Mutuelle Vice-président Union Harmonie Mutualité Vice-président FNMF Administrateur CAREL Mutuelle	Administrateur Mutex Membre du conseil de surveillance Visaudio SA Membre du conseil de surveillance Hospi Grand Ouest Membre du conseil de surveillance Foncière Hospi Grand Ouest Membre du conseil de surveillance Foncière de l'avenir Président EGAS Président VYV Services Administrateur Arcade-VYV Membre du conseil de surveillance Fondation pour l'avenir

ENTITÉ REPRÉSENTÉE	NOM PRÉNOM	MANDATS RELEVANT DU CODE DE LA MUTUALITÉ	AUTRES MANDATS
Région Nouvelle-Aquitaine	LACHAUD Noémie	Membre du bureau VYV³ Présidente Mutualité Française Vienne - SSAM Membre du comité section MGEN 86 Membre du comité fédéral régional MFP (Mutuelle Fonction publique) Poitou-Charentes Administratrice Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine	Administratrice Visaudio Union Administratrice Assist Membre du conseil de surveillance Visaudio SAS
Région Pays de la Loire	LAMBERT Anne-Marie	Administratrice VYV³ Secrétaire générale VYV ³ Pays de la Loire Administratrice VYV ³ Pays de la Loire - Pôle Accompagnement et Soins Déléguée Harmonie Mutuelle	Administratrice Hospi Grand Ouest Présidente UG Hospi Grand Ouest
Harmonie Mutuelle	LE BRETON Marie-Pierre	Membre du bureau VYV³ Présidente VYV ³ Île-de-France Administratrice UMG Groupe VYV Administratrice UGM VYV Coopération Administratrice VYV Partenariat Administratrice FNMF Secrétaire générale Harmonie Mutuelle	Présidente ANEM Vice-présidente UDES Membre du Conseil économique et social européen
Région Bretagne	LEGUERINEL Patricia	Administratrice VYV³ Administratrice VYV ³ Bretagne Déléguée et Vice-présidente Harmonie Mutuelle 35	Présidente HAD 35
Région Occitanie Ouest	LLOPART Nicolas	Membre du bureau VYV³ Président VYV ³ Terres d'Oc Administrateur Mutualité Française Occitanie Administrateur Harmonie Mutuelle	Administrateur Visaudio Administrateur SCAPA Conseiller de la CPAM Tarn Conseiller de l'UGECAM Membre du conseil territoire santé 81
Région Centre-Val de Loire	MINAYO-CHAMPION Rose-Marie	Administratrice VYV³ Vice-présidente VYV ³ Centre-Val de Loire Administratrice UGM VYV Coopération Administratrice Harmonie Mutuelle Présidente Mutualité Française Centre-Val de Loire	Membre du conseil de surveillance SAFM La Maison des Obsèques Administratrice Mutex Administratrice et membre du conseil de surveillance Visaudio Conseillère CESER Centre-Val de Loire
Région Bourgogne	MOUTARLIER Nathalie	Administratrice VYV³ Membre du bureau VYV ³ Bourgogne Membre du comité départemental MGEN 21 Administratrice Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté	Déléguée régionale Bourgogne MFP
Région Nouvelle-Aquitaine	PAILLERES Michel	Administrateur VYV³ Vice-président Pavillon de la Mutualité - Mutualité Française Gironde Président Mutuelle 403 Administrateur Mutualité Française Centre-Atlantique	
Région Pays de la Loire	PEYRARD Marie-Laure	Administratrice VYV³ Administratrice VYV ³ Pays de la Loire - Pôle Accompagnement et Soins Membre du bureau Territoires de Vendée Membre assemblée générale MFPL	Administratrice Clinique Sud Vendée et Villa Notre Dame Hospi Grand Ouest

VYV³ RAPPORT DE GESTION 2022

ENTITÉ REPRÉSENTÉE	NOM PRÉNOM	MANDATS RELEVANT DU CODE DE LA MUTUALITÉ	AUTRES MANDATS
Harmonie Mutuelle	PIETIN Guy	Administrateur VYV³ Administrateur VYV ³ Pays de la Loire Président VYV ³ Pays de la Loire - Pôle Accompagnement et Soins	
Harmonie Mutuelle	POULIQUEN-SINA Christine	Vice-présidente VYV³ Administratrice VYV ³ Pays de la Loire Présidente VYV ³ Pays de la Loire - Pôle Personnes Âgées Administratrice UMG Groupe VYV Vice-présidente déléguée Harmonie Mutuelle Administratrice Union Harmonie Mutuelles Administratrice Mutualité Française Pays de la Loire	Administratrice Mutex Administratrice Hospi Grand Ouest Administratrice Foncière Hospi Grand Ouest Administratrice ADT 44
MGEN	SAVIGNAC Matthias	Vice-président délégué VYV³ Vice-président délégué UMG Groupe VYV Vice-président délégué UGM VYV Coopération Président MGEN, MGEN Union, MGEN Action Sanitaire et Sociale, MGEN Centres de Santé, MGEN Partenaires, MGEN Vie, MGEN Filia Vice-président FNMf Vice-président MFPASS Administrateur VYV Partenariat	Président VYV Invest Vice-président AIM au titre de la FNMf Président Réseau Éducation et solidarité Administrateur Chorum Conseil
MGEN Livre III	THORR Catherine	Trésorière générale VYV³ Secrétaire générale VYV ³ Bretagne Administratrice MGEN Union, MGEN Action Sanitaire et Sociale, MGEN Centres de Santé	Administratrice SCCI Arcade Secrétaire générale Institut Montparnasse
Région Pays de la Loire	TREGRET Thierry	Membre du bureau VYV³ Président VYV ³ Pays de la Loire	
Région Centre Val de Loire	VIGOUROUX Bernard	Membre du bureau VYV³ Président VYV ³ Centre-Val de Loire Administrateur UGM VYV Coopération Administrateur VYV Coopération Président comité d'audit VYV ³ Membre du comité départemental MGEN 41 Membre comité d'audit groupe élargi	Président MGEN SD 41 Conseiller CPAM 41 Membre CTS 41 Membre CDCA 41 Membre du bureau CVL APHG Membre du bureau JPA 41
Région Normandie	WUILLÈME Isabelle	Membre du bureau VYV³ Présidente Mutualité Française Normandie – SSA Administratrice Harmonie Mutuelle Membre du bureau Mutualité Française Normandie – SSA	Membre du conseil de surveillance Visaudio Vice-présidente Visaudio Union
Région Bretagne	YVEN Alain	Membre du bureau VYV³ Président VYV ³ Bretagne Administrateur UGM VYV Coopération Membre du bureau Mutualité Française Bretagne	Délégué de la Matmut Membre du comité de surveillance Hospi Grand Ouest Administrateur UG Clinique Mutualiste de la Porte de l'Orient Hospi Grand Ouest Administrateur UG Clinique Mutualiste de La Sagesse Hospi Grand Ouest
VYV ³ Île-de-France	ZENTAR Pierre-Yves	Administrateur VYV³ Trésorier général VYV ³ Île-de-France Administrateur Harmonie Mutuelle Président du comité d'audit et risques Harmonie Mutuelle	Membre du conseil de surveillance Harmonie Développement Services

ANNEXE 1

Philippe ALMY a été coopté au cours de l'exercice 2022 en remplacement d'Alain YVEN, qui a démissionné depuis le 20 avril 2022. Didier DEBORD a démissionné du CA VYV³ le 14 novembre 2022.

Annexe 2

Information concernant le comité d'audit de l'Union VYV³

Par décision en date du 2 juin 2015, le conseil d'administration de l'Union Harmonie Services Mutualistes, devenue VYV³, a décidé de créer un comité d'audit au titre du périmètre constitué par le sous-palier de combinaison de l'Union VYV³.

Ce comité a été institué conformément aux préconisations inscrites dans le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), commandité par la ministre des Affaires sociales et de la Santé, le 19 mars 2013, lequel estime indispensable le renforcement des procédures d'audit, de contrôle interne, de suivi de la prévention

des risques des organismes gestionnaires du Livre III du Code de la Mutualité, ainsi qu'à celles, qui en ont résulté, de la Mutualité Française.

La mise en place de cette instance au niveau de l'Union VYV³ dispense les membres de l'Union VYV³ de constituer leur propre comité.

Un nouveau règlement intérieur de ce comité d'audit a été arrêté par le conseil d'administration dans sa séance du 23 septembre 2020 sur proposition du comité d'audit.

1. Présentation du comité d'audit

A. Composition du comité

Conformément à l'article 1^{er} de ce règlement intérieur, le comité d'audit est composé de six membres, un membre au plus pouvant ne pas avoir la qualité d'administrateur de l'Union VYV³.

Les membres du comité d'audit sont désignés, y compris le Président et le Vice-président, par le conseil d'administration, pour une durée de trois ans renouvelable. Le Président du conseil d'administration ne peut être membre du comité d'audit.

En 2022, plusieurs changements sont intervenus dans la composition du comité d'audit. Il a été procédé à la désignation de Christophe BIGAUD en tant qu'expert permanent à compter du conseil d'administration du 19 avril 2022 en remplacement de Joseph DENIAUD.

Composition du comité d'audit

NOM	ATTRIBUTION	RÉGIONS
VIGOUROUX Bernard	Président	Centre-Val de Loire
BERDER Marie-Thérèse	Membre	Bretagne
BERTIN Bernard	Membre	Nouvelle-Aquitaine Nord
GRILLON Dominique	Membre	MGEN
HERVE Patrice	Membre	Bretagne
IMBERT Martine	Membre	Occitanie Ouest

Invités permanents

NOM	ATTRIBUTION	RÉGION
BIGAUD Christophe	Expert permanent	
LAURENT Hervé	Responsable de la fonction clé audit	

B. Missions du comité d'audit

Le comité d'audit a un rôle consultatif. Il ne peut jamais se substituer au conseil d'administration, ce dernier disposant seul du pouvoir de décision.

Dans le cadre de ses diligences, et pour mener à bien ses missions, le comité d'audit a accès sans restriction aux informations qu'il juge nécessaires à ses travaux.

En fonction des sujets examinés, il pourra faire appel à d'autres sources d'expertise tant internes qu'externes. Il auditionne également les commissaires aux comptes, notamment à l'occasion de l'émission de leurs rapports tant à l'issue de leur intervention intérimaire que de leur contrôle des comptes.

Le périmètre d'intervention du comité d'audit s'étend à l'ensemble des membres de l'Union VYV³ et des entités commerciales pilotées par VYV³ (cf. page 31). Dans ce cadre, le Président du comité d'audit de l'Union VYV³ peut, à tout moment, échanger avec les présidents des membres de l'Union VYV³, et, le cas échéant, solliciter leur présence ou celle de leur direction générale au comité d'audit de l'Union VYV³.

Les missions réglementaires du comité d'audit se déclinent de la manière suivante :

Suivi du processus d'élaboration de l'information financière :

- Prend connaissance des évolutions de réglementation et/ou des méthodes de comptabilisation, des choix des options comptables
- Examine l'adéquation du processus d'élaboration de l'information financière aux exigences légales et réglementaires
- Examine le périmètre du sous-palier de combinaison
- Examine le traitement comptable d'opérations significatives
- Examine les différents éléments de communication d'information financière
- S'assure de l'existence d'une procédure de recensement des litiges et engagements hors bilan
- Examine périodiquement les litiges et engagements hors bilan significatifs et leur impact comptable

Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques :

- S'assure de l'existence d'une procédure d'identification et de maîtrise des risques
- Examine la cartographie des risques
- Examine les incidences potentielles des risques significatifs, telles qu'estimées par la direction
- Examine et approuve la charte d'audit interne
- Examine et approuve le plan d'audit
- Examine la synthèse des rapports d'audit interne
- Suit la mise en œuvre des recommandations formulées lors des audits internes
- Examine les rapports des autorités de tutelle
- Suit la mise en œuvre des recommandations formulées par les autorités de tutelle

Suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes :

- Examine les rapports financiers et les rapports intermédiaire et final des commissaires aux comptes
- Suit la mise en œuvre des recommandations formulées par les commissaires aux comptes
- Examine les lettres d'affirmation avant signature

Examen de l'indépendance des commissaires aux comptes et avis sur leur choix :

- S'assure du respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux incompatibilités des missions des commissaires aux comptes
- Examine l'indépendance des commissaires aux comptes, en particulier en ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à l'entité contrôlée, directement ou au travers de leur réseau
- Examine le processus de sélection des commissaires aux comptes
- Formule un avis pour le conseil d'administration sur le choix des commissaires aux comptes

Le comité d'audit peut se voir confier certains autres travaux ponctuels par le conseil d'administration.

2. Activité du comité d'audit en 2022

L'année 2022 a constitué la septième année de fonctionnement du comité d'audit, avec la tenue de cinq réunions.

Les points examinés par le comité d'audit ont été les suivants.

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Présentation de la lettre de mission donnée par le comité d'audit au cabinet Becouze pour établir une synthèse des conclusions des commissaires aux comptes des unions membres de VYV³ sur leurs travaux d'arrêtés des comptes et revues de contrôle interne ● Présentation des comptes sociaux combinés 2021 ● Présentation des travaux des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux 2021 de VYV³ ● Mise en œuvre du plan d'audit 2021 et 2022 ● Présentation du plan d'audit 2022 de l'UMG ● Suivi de la mise en œuvre des recommandations au 31 décembre 2021 ● Restitution de la mission « Audit du circuit de médicament (Personnes Âgées) » ● Restitution de la mission « Audit du processus de gestion des CDD et implémentation dans l'outil HR Access au regard des obligations légales » ● Analyse économique des résultats 2021 par métier et par union, et vision consolidée du périmètre VYV³ (palier de consolidation) ● Présentation des conclusions des commissaires aux comptes sur le périmètre de combinaison ● Suivi de la mise en œuvre des recommandations au 31 mars 2022 | <ul style="list-style-type: none"> ● Restitution de la mission « Audit d'évaluation du dispositif interne pour respecter la réglementation métier (veille et mise en œuvre) HMS » ● Présentation par les commissaires aux comptes de leur démarche d'audit dans le cadre du co-commissariat prévu ● Présentation du processus d'élaboration budgétaire VYV³ 2023 ● Présentation des évolutions du dispositif de gestion des risques et du contrôle interne ● Examen du projet de plan d'audit 2023-2025 ● Validation du plan d'audit 2022-2024 dont séquençement 2022 ● Suivi de la mise en œuvre des recommandations au 30 juin 2022 ● Restitution des missions « Audit de préparation certification HDS » et « Audit de suivi de certification HDS » ● Présentation du processus et calendrier de clôture des comptes sociaux 2022 ● Examen du projet de programme de travail 2023 ● Validation du plan d'audit 2023-2025 ● Présentation du plan d'audit 2023 de l'UMG ● Suivi de la mise en œuvre des recommandations au 30 septembre 2022 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Liste des structures relevant du périmètre du comité d'audit de l'Union VYV³ en 2022 :

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ● VYV³ Pays de la Loire ● VYV³ Pays de la Loire – Pôle Services et Biens médicaux ● VYV³ Pays de la Loire – Pôle Personnes Âgées ● VYV³ Pays de la Loire – Pôle Accompagnement et Soins ● VYV³ Centre-Val de Loire | <ul style="list-style-type: none"> ● VYV³ Bretagne ● Mutualité Bretagne Sanitaire et Social ● Mutualité Bretagne Santé Social ● Mutualité Bretagne Travail Adapté ● Mutualité Bretagne Domicile ● Mutualité Bretagne Biens Médicaux |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- Mutualité Bretagne Seniors
 - Mutualité Bretagne Santé Services
 - Mutualité Bretagne Retraite
 - Mutualité Française Vienne – SSAM
 - SAS La Cigogne
 - Union Thiernoise des Mutuelles
 - VYV³ Sud-Est
 - VYV³ Terres d’Oc
 - VYV³ Île-de-France et structures sous mandat de gestion
 - Périmètre HGO : SAS HGO et ses filiales SAS, cliniques ESPIC (UG), Foncière HGO et SCI liées
- HDS et ses composantes
 - SAFM et ses filiales
 - VYV³ Bourgogne
 - SAS Hospitalia
 - Association SCAPA
 - Union Territoriale Mutualiste Lorraine
 - Pavillon de la Mutualité
 - Mutualité Française Limousine – SSAM
 - Mutualité Française Normandie – SSA
 - Et toute entité non citée précédemment mais entrant dans le palier de combinaison VYV³ et toute autre entité faisant porter un risque significatif à VYV³ ou à un de ses membres



**Annexes aux
comptes VYV³
2022**

COMPTES ANNUELS - exercice 2022

Bilan actif

Exprimé en €

ANNEXES AUX COMPTES

RUBRIQUES	MONTANT BRUT	AMORT. PROV.	31/12/2022	31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	25 141	25 009	131	3 187
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	328 751	91 695	237 056	258 446
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	265 796	154 140	111 656	138 006
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	30 546 355	3 254 420	27 291 935	25 025 171
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	12 000 000		12 000 000	9 000 000
Prêts	1 438 300		1 438 300	1 606 903
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	44 604 343	3 525 264	41 079 079	36 031 713
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	278 771		278 771	58 865
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 336 011		1 336 011	6 827 884
Autres créances	9 141 385		9 141 385	11 630 334
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	33 826 733	3 257 474	30 569 258	31 394 426
Disponibilités	41 314 279		41 314 279	38 890 364
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	9 161		9 161	19 087
ACTIF CIRCULANT	85 906 339	3 257 474	82 648 865	88 820 960
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	130 510 683	6 782 738	123 727 944	124 852 673

Bilan passif

Exprimé en €

RUBRIQUES	31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel (dont versé) Primes d'émission, de fusion, d'apport Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence) Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées (dont rés. prov. fluctuation cours) Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes) Report à nouveau	47 534 627	50 725 888
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(4 278 878)	(3 191 261)
Subventions d'investissement Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	(43 255 749)	(47 534 627)
Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées	35 000 000	35 000 000
AUTRES FONDS PROPRES	35 000 000	35 000 000
Provisions pour risques Provisions pour charges	900 430	53 000 848 922
PROVISIONS	900 430	901 922
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	35 000 000 220 898	35 000 000 61 240
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	3 340 710 3 217 720	3 509 710 2 787 474
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	2 792 437	57 700
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	44 571 765	41 416 124
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	123 727 944	124 852 673

ANNEXES AUX COMPTES

C. Compte de résultat

Exprimé en €

RUBRIQUES	FRANCE	EXPORTATION	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	18 873 908		18 873 908	16 581 884
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	18 873 908		18 873 908	16 581 884
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges Autres produits			22 667 95 984 1 888 881	11 769 457 313 2 054 373
PRODUITS D'EXPLOITATION			20 881 439	19 105 339
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			11 818 533 1 146 986 7 799 771 3 436 352	10 896 561 805 095 7 300 569 3 240 645
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Autres charges			50 795 125 121	54 021 53 333 56 433
CHARGES D'EXPLOITATION			24 377 559	22 406 657
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(3 496 120)	(3 301 317)
OPÉRATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			343 721 606 093 580 702 441 2 936	4 313 210 272 554 837 119 794
PRODUITS FINANCIERS			1 533 892	889 216
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			3 779 152 744 349 36 637	337 872 437 500 3 140
CHARGES FINANCIÈRES			4 560 139	778 511
RÉSULTAT FINANCIER			(3 026 246)	110 705
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			(6 522 366)	(3 190 612)

Compte de résultat (suite)

Exprimé en €

RUBRIQUES	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	58 788	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	2 200 000	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 258 788	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15 300	648
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 300	648
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 243 488	(648)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	24 674 119	19 994 556
TOTAL DES CHARGES	28 952 997	23 185 816
BÉNÉFICE OU PERTE	(4 278 878)	(3 191 261)

ANNEXE AUX COMPTES 31/12/2022

L'exercice social clos le 31 décembre 2022 a une durée de 12 mois, comme l'exercice 2021.

Le total du bilan de l'exercice est de 123 727 944 €. Le résultat net comptable est une perte de

- 4 278 878 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

VYV³ a pour objet, dans le cadre de la stratégie globale du Groupe VYV, de coordonner et de renforcer les stratégies et actions de ses membres en favorisant la complémentarité entre les activités d'assurance, de prévention et de promotion de la santé, des soins et d'accompagnement mutualistes, ainsi qu'en facilitant entre eux la mise en commun des ressources, des moyens et des savoir-faire.

À cet effet, VYV³ a pour missions :

- D'élaborer, activité par activité, et dans le cadre d'une approche territoriale de l'offre de soins et de services, une stratégie commune à tous ses membres opérateurs de services de soins et d'accompagnement
- De coordonner et animer la mise en œuvre de cette stratégie
- De coordonner et organiser la promotion de cette stratégie et de ces politiques au sein des

structures mutualistes, ainsi que de l'économie sociale et solidaire afin de veiller à la défense des intérêts communs de ses membres. À ce titre, l'union assure, en lieu et place de ses membres adhérents, leur représentation au sein des réseaux de soins et de services auxquels elle adhère pour leur compte, ainsi que dans les groupes de travail de la FNMF

- D'accompagner le développement des activités de ses membres en participant au financement de projets, en mettant en place des moyens et services communs et en favorisant entre eux le partage de compétences, d'expérience et de savoir-faire
- De veiller à la pertinence et à l'équilibre économique de leurs activités
- De mettre en place des outils et moyens de pilotage
- D'accompagner ses membres adhérents, à l'exclusion des mutuelles du Livre II, dans la mise en place d'outils de contrôle et de gestion des risques
- De veiller au bon respect par l'ensemble de ses membres de la stratégie et des orientations retenues par l'union
- Et, d'une manière générale, de réaliser toute action ou opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social de l'union

1. Faits caractéristiques de l'exercice

- L'analyse de la valorisation des titres de participation détenus par VYV³ a conduit au maintien des valeurs constatées en 2021, à l'exception de la comptabilisation d'une dépréciation de 563 k€ sur les titres de H2I et d'une reprise de provision de 580 k€ sur les titres de la SAS Hospi Grand Ouest
- Conformément au protocole d'accord signé avec le Pavillon de la Mutualité au moment de son adhésion, VYV³ a acquis des titres de la SAS Medi France (Foncière du Pavillon de la Mutualité) pour un montant de 2,25 M€ sur 2022. VYV³ détient ainsi près de 16 % du capital de cette foncière au 31 décembre 2022, soit 5,95 M€ sur un engagement total de 8 M€
- VYV³ a souscrit au 30 septembre 2022 300 titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant total de 3 M€ auprès de la Mutualité Française Limousine. Ils ont pour vocation de permettre à l'union émettrice d'asseoir ses perspectives de développement
- Au regard de la situation économique en 2022, une moins-value latente concernant les placements obligataires a été comptabilisée à hauteur de 3 216 k€. Il est important de noter que cette provision dégrade fortement le résultat 2022, mais n'a aucun impact sur la trésorerie de l'Union faitière VYV³
- L'avance de trésorerie de SVFA (2,2 M€) a fait l'objet d'un échéancier de remboursement sur sept ans (2023-2029) conclu avec la Région Centre-Val de Loire. La dépréciation de cette avance a ainsi été reprise en 2022, avec un impact positif sur le résultat exceptionnel de + 2,2 M€

2. Règles et méthodes comptables

2.1 Application des principes comptables

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des normes comptables N°2002-07, avec le plan comptable des mutuelles et en application des principes fondamentaux d'image fidèle, de comparabilité, de continuité d'activité, de régularité, de sincérité,

de prudence et de permanence des méthodes.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Modes et méthodes d'évaluation

2.2.1 Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Ces éléments ne sont pas réévalués.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

2.2.2 Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

2.2.3 Placements financiers

Les placements financiers sont composés de comptes à terme, de comptes sur livret, d'obligations et de fonds commun de placement, sous mandat de gestion de trésorerie souscrit auprès d'EGAMO.

À la clôture de l'exercice, suite à la comparaison entre le coût d'acquisition des obligations et leur valeur boursière (hors coupon), il a été comptabilisé une dépréciation lorsque la valeur boursière était inférieure à la valeur d'achat.

De même, pour les fonds communs de placement, lorsque la valeur liquidative à la clôture de l'exercice est inférieure à sa valeur d'entrée, il a été constaté une provision pour dépréciation.

2.2.4 Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des obligations nées à la clôture de l'exercice.

a) Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les droits acquis par le personnel en activité au titre des indemnités de départ à la retraite sont provisionnés selon la méthode prospective.

Paramètres de calcul

- Âge de départ à la retraite : 62 ans pour les non-cadres et les cadres
- Table de mortalité en vigueur : TH/TF 00-02
- Le turn-over :
 - 16/30 ans : 4 %
 - 30/40 ans : 4 %
 - 40/50 ans : 4 %
 - 50/75 ans : 0 %
- Coefficient d'actualisation : 3,16 % (taux IBOXX euro corporate AA10+ fin novembre 2022)
- Coefficient de revalorisation des salaires : 1,5 %
- Taux de charges : 56,08 %

Au 31 décembre 2022, l'engagement total de VYV³ au titre des indemnités de départ à la retraite s'élève à 804 k€. Il était de 754 k€ au 31 décembre 2021.

b) Provision médaille du travail

La méthode de calcul retenue pour le calcul des engagements relatifs aux médailles de travail est la méthode préconisée par le Conseil National de la Comptabilité.

Les critères de calcul des engagements représentés par ces gratifications sont identiques à ceux de l'indemnité de départ en retraite sauf pour les critères suivants :

- Taux de revalorisation des gratifications : 0 %
- Pas de prise en compte de charges sociales dans la mesure où ces gratifications ne sont accordées que lors de l'attribution de la médaille officielle et que le montant versé est modéré
- Valeur des médailles : le montant de l'indemnité pour chaque médaille du travail (Argent, Vermeil, Or et Grand Or) est de 643 €

Au 31 décembre 2022, l'engagement médaille du travail s'élève à 21 k€. Il reste stable par rapport à l'exercice précédent.

c) Autres provisions pour charges

Une provision pour démantèlement de 75 k€, anciennement comptabilisée par Harmonie Soins et Services, est dorénavant constatée dans les comptes de VYV³. Cette provision vient couvrir la charge potentielle de dépollution des terrains de Saint-Nazaire cédés suite au déménagement des activités sanitaires sur le nouveau site de la Clinique Mutualiste de l'Estuaire.

d) Provision pour risque

Le litige fournisseur étant clos sur 2022, la provision constatée, sur 2021, pour 53 k€ a été reprise en totalité sur l'exercice.

3. Modifications intervenues dans la présentation des comptes au cours de l'exercice

Néant.

4. Informations complémentaires concernant le bilan et le compte d'exploitation

A. Bilan actif

Immobilisations incorporelles – mouvements principaux

NATURE DE L'IMMOBILISATION	SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION ACQUISITION	DIMINUTION CESSION	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE
Logiciel	25 141		0	25 141

Il s'agit du logiciel d'enquêtes et d'études (Sphynx), du module de suivi de la paie SMS ADP GSI, d'une licence ViseoMap pour l'utilisation de l'outil GeminiMap, de licences Office Mac standard, Acrobat pro et Sketchup.

Immobilisations incorporelles – amortissements

TYPE D'IMMOBILISATION	MODE	DURÉE
Logiciels	Linéaire	1-5 ans

NATURE DE L'IMMOBILISATION	SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION ACQUISITION	DIMINUTION CESSION	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE
Logiciel	21 953	3 056		25 009

Immobilisations corporelles – mouvements principaux

NATURE DE L'IMMOBILISATION	SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION ACQUISITION	DIMINUTION CESSION	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE
Agencements de construction	328 751			328 751
Agencements, aménagements et installations divers	6 601			6 601
Matériel informatique	40 041			40 041
Mobilier de bureau	219 153			219 153

Immobilisations corporelles – amortissements

NATURE DE L'AMORTISSEMENT	SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION ACQUISITION	DIMINUTION CESSION	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE
Agencements de construction	70 305	21 390		91 695
Agencements, aménagements et installations divers	1 284	660		1 944
Matériel informatique	35 710	3 743		39 453
Mobilier de bureau	90 796	21 947		112 743

TYPE D'IMMOBILISATION	MODE	DURÉE
Agencements de construction	Linéaire	10, 15, 20 et 25 ans
Agencements, aménagements et installations divers	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3-5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

Immobilisations financières – mouvements principaux

Titres de participation

NATURE DES TITRES EN €	VALEUR BRUTE AU 01/01/2022	ACQUISITION 2022	CESSION/ DIMINUTION 2022	VALEUR BRUTE AU 31/12/2022	PROVISION POUR DÉPRÉCIATION	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2022	TAUX DE DÉTENTION
Harmonie Développement Services	3 250 822			3 250 822		3 250 822	7,19 %
Cooptimut	16			16		16	
Harmonie Investissement Immobilier	562 743			562 743	562 743		92,27 %
Hospi Grand Ouest	6 737 976			6 737 976	1 968 700	4 769 276	13,05 %
Foncière Hospi Grand Ouest	11 320 400			11 320 400		11 320 400	11,18 %
La Cigogne	16 320			16 320		16 320	2,79 %
SAFM	1 833 333			1 833 333	332 233	1 501 100	2,28 %
SCI Quatuor	484 000			484 000		484 000	27,42 %
Domaine Patrick Baudouin	90 744			90 744	90 744		17,72 %
Medi France	3 700 000	2 250 000		5 950 000		5 950 000	15,95 %
SCI La Plaine Montjoy	1			1		1	
SCIC SA La Coop Des Masques	300 000			300 000	300 000		35,25 %
TOTAL	28 296 355	2 250 000		30 546 355	3 254 420	27 291 935	

PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES DE PARTICIPATION	SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE
SAS Hospi Grand Ouest	2 548 207		579 507	1 968 700
Harmonie Investissement Immobilier		562 743		562 743
Domaine Patrick Baudouin	90 744			90 744
SAFM	332 233			332 233
SA La Coop des Masques	300 000			300 000
TOTAL	3 271 184	562 743	579 507	3 254 420

Les principaux mouvements ont été expliqués dans le paragraphe 1 « Faits caractéristiques de l'exercice ».

Prêts

PRÊTS	SOLDE AU 01/01/2022	PRÊTS 2022	CIL +	CIL -	REMBOURSEMENT DIMINUTION 2022	AUGMENTATION 2022	SOLDE AU 31/12/2022	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN
Prêt Mutuelle de Vienne	266 667				33 333		233 334	33 333	200 000
Prêt VYV ³ Sud-Est (Méditerranée)	1 087 500				75 000		1 012 500	75 000	937 500
Prêt VYV ³ Sud-Est	76 215				76 215				
Prêt effort construction (1)	57 513		32 905	- 16 714			73 704		73 704
Prêt CIL (2)	118 551						118 551		118 551
Intérêts courus	457				457	212	212	212	
TOTAL	1 606 903		32 905	- 16 714	185 005	212	1 438 301	108 545	1 329 755

Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés s'élèvent à 12 M€ et correspondent à...

- Une convention d'émission de titres subordonnés à durée déterminée qui a été conclue avec VYV³ Île-de-France le 15 juin 2017, pour un montant de 5 M€, dont l'objet est d'assurer le maintien et le développement organique et externe afin de conforter l'offre sanitaire et médico-sociale de cette région
- Une convention d'émission de titres subordonnés à durée déterminée qui a été conclue avec l'Union gestionnaire Clinique Mutualiste de la Porte de l'Orient le 23 juin 2020, pour un montant de 4 M€ et une durée de quatre ans, dont l'objet est de renforcer les fonds propres de la clinique alors qu'elle doit mettre en œuvre son plan de redressement, créer un service de médecine et faire face à la bascule ambulatoire
- Une convention d'émission de titres subordonnés à durée indéterminée qui a été conclue avec la Mutualité Française Limousine le 30 septembre 2022, pour un montant de 3 M€, dont l'objet est d'accompagner le développement de l'union et de renforcer le socle commun avec VYV³

Nature et échéance des créances

CRÉANCES	MONTANT BRUT	À D'AUTRES ORGANISMES MUTUALISTES	ÉCHÉANCES À MOINS DE 1 AN	ÉCHÉANCES À PLUS DE 1 AN
Créances de l'actif immobilisé	1 438 300	1 245 834	108 545	1 329 755
Créances rattachées à des participations				
Prêts	1 438 300	1 245 834	108 545	1 329 755
Autres				
Créances de l'actif circulant	10 477 393	5 401 375	3 434 746	7 042 647
Cotisants, clients et comptes rattachés	1 336 010	486 830	1 336 010	
Autres créances	9 141 383	4 914 545	2 098 736	7 042 647
Comptes de régularisation	9 160		9 160	
Charges constatées d'avance	9 160		9 160	
TOTAL	11 924 853	6 647 209	3 552 451	8 372 402
Prêts accordés en cours d'exercice				
Prêts remboursés en cours d'exercice	168 357			

Les autres créances correspondent principalement à :

- Des avances de trésorerie d'un montant total brut de 8 200 k€ (détail ci-après). À ces avances s'ajoutent des intérêts courus et facturés au 31 décembre 2022 de 99 k€
- Des comptes débiteurs divers pour 686 k€ (cotisations statutaires, notes de remboursement à la suite des transferts de salariés au sein du groupe et factures de débours pour les opérations marketing de la santé visuelle et auditive)

Les avances consenties par YV³ concernent les membres suivants.

- YV³ IT pour un montant de 4 000 k€. Une convention d'avance de trésorerie en compte courant d'un montant maximum de 15 millions d'euros a été accordée en 2019. Cette avance a été consentie dans le cadre de la mise en œuvre de la structuration du système d'information YV³ à travers les « projets porteurs ». Elle est rémunérée au taux du livret A + 0,50 %. Elle sera remboursée conformément au plan d'amortissement, soit sur dix ans à compter de la date de mise en service des différents projets

- YV³ Centre-Val de Loire (ex. SPHERIA Val de France Actions) pour 2 200 k€, dont la dépréciation a été reprise à 100 % sur l'exercice. Un échéancier de remboursement sur sept ans (2023-2029) a été conclu avec la Région Centre-Val de Loire début 2023
- SCAPA pour 2 000 k€. Cette avance a été consentie en 2015, avec une date limite de remboursement au 3 novembre 2027. Elle est rémunérée au taux du livret A. Cette avance vise à renforcer les moyens de l'association au service de la stratégie de développement, dont l'adossement au Groupe YV marque le lancement

Le solde des autres créances concerne essentiellement des créances vis-à-vis de fournisseurs pour un montant de 34 k€ et de l'administration fiscale pour 78 k€ (TVA, CICE), ainsi que des comptes « débiteurs divers » pour 686 k€, qui correspondent au solde des cotisations statutaires facturées au mois de décembre 2022.

Les charges constatées d'avance d'un montant de 9 k€ correspondent pour l'essentiel à des abonnements sur 2022 à différentes documentations techniques et quelques contrats concernant l'année 2023.

Valeurs mobilières de placement

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	VALEUR BRUTE	DÉPRÉCIATION	VALEUR NETTE
Obligations	27 333 341	3 074 535	24 258 806
Fonds commun de placement	6 228 080	182 939	6 045 141
Coupons courus sur obligations	265 311		265 311
TOTAL	33 826 732	3 257 474	30 569 258

Le montant des coupons courus sur les obligations détenues par VYV³ est de 265 k€ au 31/12/2022.

B. Bilan passif

Fonds mutualistes et réserves

LIBELLÉ	SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AFFECTATION RÉSULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE
FONDS DE DOTATION SANS DROIT DE REPRISE					
Fonds d'établissement constitué	14 827 600				14 827 600
Autres fonds mutualistes avec droit de reprise	28 350 000				28 350 000
RÉSERVES					
Autres réserves	7 548 288	- 3 191 261			4 357 027
RÉSULTAT 2021	- 3 191 261	3 191 261			
RÉSULTAT 2022				4 278 878	- 4 278 878
TOTAL	47 534 627			4 278 878	43 255 749

Autres fonds mutualistes

LIBELLÉ	SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE
TITRES PARTICIPATIFS				
Émission de titres participatifs	35 000 000			35 000 000

Ces titres subordonnés à durée indéterminée ont été souscrits par Harmonie Mutuelle.

Provisions pour risques et charges

SITUATIONS ET MOUVEMENTS	PROVISIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	PROVISIONS À LA FIN DE L'EXERCICE
Provisions pour risques	53 000		53 000	
Prov. pour charges - IDR	752 468	51 585		804 053
Prov. pour charges - Médaille du travail	21 454		76	21 378
Provisions pour dépollution	75 000			75 000
TOTAL	901 922	51 585	53 076	900 431

Pour les explications cf. paragraphe 2.2.4.

Tableau de répartition du résultat de l'exercice

	DÉFICIT	EXCÉDENT
RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	- 4 278 878	
- dont part du résultat en gestion propre	- 4 278 878	
- dont part du résultat sous contrôle des tiers financeurs (à détailler par activité et par établissement, le cas échéant)		

État des dettes

DETTE	MONTANT BRUT	QUOTE-PART RELATIVE À D'AUTRES ORGANISMES MUTUALISTES	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ DU PASSIF		
			ÉCHÉANCES À MOINS D'UN AN	ÉCHÉANCES	
				À PLUS 1 AN	À PLUS 5 ANS
Passifs subordonnés (1)	35 000 000	35 000 000			35 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :					
- à 2 ans au maximum à l'origine	220 898	220 898	220 898		
- à plus de 2 ans à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers					
Dont emprunt auprès d'organismes mutualistes					
Dont emprunt auprès des établissements spécialisés dans le financement des coopératives, sociétés mutualistes et associations					
Clients avances et acomptes					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 340 710	822 011	3 340 710		
Dettes fiscales et sociales	3 217 719	11 028	3 217 719		
Autres dettes	2 792 437	432 309	2 792 437		
Produits constatés d'avance					
TOTAL	44 571 764	36 486 245	9 571 764		35 000 000
Emprunts souscrits/émis en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

1. Le montant de 35 millions en passifs subordonnés correspond aux TSDD souscrits par la MGEN en octobre 2017.

Fournisseurs et comptes rattachés

LIBELLÉ	MONTANT FIN D'EXERCICE
Fournisseurs	1 249 991
Fournisseurs, factures non parvenues	2 090 720
Prestations et cotisations facturées par des organismes mutualistes	324 224
Loyers 2022 Vyllage	530 095
Honoraires commissaires aux comptes	83 520
Partenariat Croix-Rouge	180 000
Groupe TVA	45 600
Agence WAT – site de recrutement	71 017
Étude MCO	73 200
Mission d'AMOA « efficacité énergétique »	50 715
Projet immobilier	156 000
Partenariat Assist	522 180
Marque VYV ³ - Contribution union	102 000
Autres	2 885
TOTAL	3 340 711

Dettes fiscales et sociales

Il s'agit des dettes sociales et fiscales (taxe sur les salaires, taxe AGEFIPH...) liées au personnel et aux provisions congés payés (2 602 k€), des dettes fiscales de taxe sur la valeur ajoutée (547 k€), ainsi que de prélèvement à la source (69 k€).

Autres dettes

Ce compte correspond essentiellement aux régularisations opérées suite aux transferts de salariés au sein du groupe et aux avoirs liés au solde de la prestation de VYV³ facturée à ses membres.

C. COMPTE DE RÉSULTAT

Avec 20,9 M€ de produits d'exploitation, le résultat net 2022 présente un déficit de - 4 279 k€ qui reflète principalement :

- Le financement des projets de structuration informatique pour - 3 492 k€
 - Une provision pour dépréciation sur les placements de - 3 216 k€
 - Une reprise de la dépréciation de l'avance de trésorerie SVFA pour + 2 200 k€
- Les autres éléments significatifs sur le résultat sont :
- La reprise de provision pour 580 k€ sur la valeur des titres de la SAS Hospi Grand Ouest
 - La dépréciation des titres de H2I pour - 563 k€
 - La rémunération des titres subordonnés à durée déterminée et indéterminée souscrits par Harmonie Mutuelle et la MGEN à hauteur de - 744 k€
 - Les produits sur placements de trésorerie (essentiellement des comptes à terme et livrets, ainsi que des coupons d'obligations) pour 606 k€
 - Les revenus de VYV³ liés aux prêts réalisés avec les unions ou la souscription de titres subordonnés à durée déterminée pour 344 k€

D. AUTRES INFORMATIONS

Combinaison des comptes

Conformément aux dispositions des articles L. 212-7 et L. 212-7-1 du Code de la Mutualité relatifs à la combinaison des comptes des groupes mutualistes, l'Union VYV³ est intégrée dans le périmètre de combinaison de l'UMG Groupe VYV, née le 13 septembre 2017 et qui est le fruit de la fusion des UMG Istya et Groupe Harmonie.

L'UMG Groupe VYV est identifiée comme étant la « tête de groupe », c'est donc l'entité combinante.

Les entités composant VYV³ et entrant dans le périmètre de combinaison sont les suivantes.

- VYV³ Pays de la Loire
- VYV³ Pays de la Loire Pôle Services et Biens Médicaux
- VYV³ Pays de la Loire Pôle Personnes Âgées
- VYV³ Pays de la Loire Pôle Accompagnement et Soins
- VYV³ Sud-Est
- VYV³ Terres d'Oc
- Association SCAPA
- Union Thiernoise des Mutuelles
- VYV³ Centre-Val de Loire
- VYV³ Bretagne
- Mutualité Bretagne Sanitaire et Social
- Mutualité Bretagne Santé Social
- Mutualité Bretagne Travail Adapté
- Mutualité Bretagne Domicile
- Mutualité Bretagne Biens Médicaux
- Mutualité Bretagne Seniors
- Mutualité Bretagne Santé Services
- Mutualité Bretagne Retraite
- VYV³ Île-de-France
- MGEN Action Sanitaire et Sociale
- MGEN Centres de Santé
- VYV³ Bourgogne
- Mutualité Française Lorraine – SSAM
- Mutualité Française Vienne – SSAM
- APSA

- Pavillon de la Mutualité – Mutualité Française Gironde – SSAM
- Medi France Europe
- SCI Clinique Mutualiste du Médoc
- SCI Pessac
- UG Jules Verne
- UG Clinique de La Sagesse
- UG Villa Notre Dame
- UG Clinique Mutualiste de l’Estuaire
- UG Clinique Mutualiste de la Porte de l’Orient
- VYV³
- Mutualité Française Limousine
- Mutualité Française Normandie – SSA

Fiscalité

Au regard de l’impôt sur les sociétés

L’Union VYV³ est soumise à l’impôt sur les sociétés au taux de droit commun. Au 31 décembre 2022, l’exercice présente un déficit fiscal d’un montant de - 6 405 451 €. Le montant des déficits antérieurs reportable est de - 9 598 215 € (hors 2022).

Au regard de la TVA

Le règlement intérieur de VYV³ prévoit les modalités de fonctionnement du groupement de droit au sens de l’article 261 B du CGI, qui exonère de la taxe sur la valeur ajoutée, sous certaines conditions, les services rendus par le groupement à ses adhérents.

Honoraires CAC

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes pour l’année 2022 est de :

- 35 400 € HT dans le cadre de la mission légale
- 46 757 € HT dans le cadre de leur mission spécifique

Effectifs présents au 31/12/2022 (hors contrat de professionnalisation)

	ETP
Ingénieurs et cadres	92
Agents de maîtrise, techniciens	12
TOTAL	104

Comité d'audit

Cf. annexe 2 du rapport de gestion.

Événement postérieur à la clôture

Néant.

Engagements hors bilan

Engagements reçus

Néant.

Engagements donnés

VYV³ Pays de la Loire Pôle Personnes Âgées et VYV³ Pays de la Loire Pôle Accompagnement et Soins

VYV³ s'est portée caution solidaire d'un emprunt contracté initialement par la Mutualité Française Anjou Mayenne, auprès de la Société Générale, d'un montant de 6 500 000 € sur une durée de 25 ans, pour financer son projet de centre multigénérationnel. Suite à la mise en œuvre de la Région des Pays de la Loire, cet emprunt a été apporté à VYV³ Pays de la Loire Pôle Personnes Âgées et VYV³ a transféré cette caution solidaire sur cette nouvelle union. Le montant de la caution au 31 décembre 2022 est de 2 771 862 €.

VYV³ est caution solidaire à hauteur de 50 % de l'emprunt d'un montant initial de 862 899 €, finançant l'activité enfance famille du centre multigénérationnel, envers VYV³ Pays de la Loire Pôle Accompagnement et Soins. Le solde au 31 décembre 2022 de cette caution solidaire est de 431 450 €.

Union Mutualité Terres d'OC

VYV³ s'est portée caution solidaire à hauteur de 1 600 000 € d'un emprunt contracté par l'Union Mutualité Terres d'OC, auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, d'un montant de 4 958 000 € sur une durée de 25 ans, pour financer le projet de restructuration d'un centre mutualiste de rééducation fonctionnelle.

SCI Clinique Nantes Est

VYV³ a décidé de soutenir la réalisation du projet de construction du bâtiment et parking sur le site de la Clinique Jules Verne et de se porter caution solidaire du parfait remboursement des prêts bancaires qui ont été souscrits auprès du LCL par la SCI Clinique Nantes Est.

- À hauteur de 5 084 098 €, dans le cadre du prêt de 10 333 430 €, dont l'objet est l'extension de la Clinique Jules Verne
- Et à hauteur de 2 037 500 €, dans le cadre du prêt de 4 141 219 €, dont l'objet est la construction du parking, soit un montant total de 7 121 598 € sur une durée de 60 mois

Contre-garantie de VYV³ concernant une caution solidaire de la mairie de Horgues au bénéfice de l'association SCAPA dans le cadre du financement d'un nouvel EHPAD

Dans le cadre de la construction et du financement d'un EHPAD de 85 lits situé au sud du département des Hautes-Pyrénées sur l'axe Tarbes-Bagnères de Bigorre, au niveau de la commune d'Horgues, l'association SCAPA a sollicité la caution de la mairie en complément de celle du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, à hauteur de 50 % du montant total du prêt Phare et du prêt PLS, soit un montant global de 4 036 743 €. La commune d'Horgues a accepté de donner sa caution qui a été contre-garantie par VYV³ à hauteur de 90 % de ce montant. Au 31 décembre 2022, la caution portant sur le solde restant dû s'élève à 3 484 759 €.

Promesse unilatérale de vente auprès de l'Union de Mutuelles Pavillon de la Mutualité

Conformément au protocole d'accord signé, en date du 11 décembre 2019, avec l'Union de Mutuelles Pavillon de la Mutualité au moment de leur adhésion, VYV³ a acquis sur 2021 des titres de la SAS Medi France (Foncière du Pavillon de la Mutualité) pour un montant de 2,6 M€ et sur 2022 pour un montant de 2,25 M€. VYV³ détient ainsi près de 16 % du capital de cette foncière au 31 décembre 2022. Pour rappel, le montant total de l'engagement de VYV³ est de 8 M€, déjà souscrit à hauteur de 5,95 M€ au 31 décembre 2022.

Contribution volontaire en nature, legs, donations, d'actifs inaliénables et assurances-vie

Néant.

Concours publics et subventions reçus

Néant.





VYV³, union soumise aux dispositions du Livre III
du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene
sous le numéro Siren 442 467 940,
numéro LEI 969500WD5WV0ZAFSY003.

Siège social :
62-68 rue Jeanne d'Arc – 75013 Paris

Crédits photos : Julien Attard, Gaëlle Bergeron - VYV³ CVL, Valérie Couteron, Lucas
Gorry, Harmonie Ambulance, Jacques Grison, Youssef Larayedh, Mutualité Française
Normandie SSA, Geoffrey Reynard, Hervé Thouroude, tous droits réservés.



Suivez-nous sur LinkedIn et Instagram  

www.vyv3.fr



— SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT —

GR O U P E
vyv

Pour une santé
accessible à tous